

### Le questionnaire et la diffusion des résultats du recensement de la population: un dialogue entre les producteurs et les utilisateurs

**Le séminaire a lieu en présentiel au Centre de conférences de Bercy le et en web-conférence accessible en simultané.**

**Patrice Duran, président du Cnis**, introduit l'événement en soulignant la place particulière du recensement de la population au sein des opérations statistiques. Dans le contexte de la statistique publique française, il faut souligner que le recensement de la population n'est pas une enquête comme les autres : « photographie » de la population française sur son territoire et de ses changements dans le temps, il est la pierre d'angle et un point de départ obligé sur lequel se greffent les appariements avec d'autres enquêtes statistiques ou des sources administratives pour la réalisation d'analyses ou d'études thématiques. La longue histoire du recensement de la population française, la quantité d'informations démographiques qu'il permet de collecter chaque année (sur les individus, les ménages et les logements) et le caractère stratégique de ses résultats, notamment pour les communes, justifient l'importance de cette opération statistique d'envergure pour l'Insee, qui organise et contrôle la collecte des informations (assurée par les communes), exploite les données et diffuse les résultats du recensement de la population.

La journée s'est organisée en deux sessions.

La **première session** est consacrée au bulletin individuel et à la feuille de logement, plus précisément sous le titre : **le questionnaire et ses évolutions récentes et à venir**.

Dans une première présentation, **Chantal Cases (personne qualifiée)** rend compte des principaux résultats du groupe de travail du Cnis sur la rénovation des questionnaires du recensement de la population, dont elle a été co-présidente. Les propositions-phares du groupe sur l'état civil et la composition des ménages exhortaient à privilégier la situation de fait sur l'état légal. Sur les migrations et la mobilité, en l'absence de consensus, le groupe de travail avait recommandé de ne pas introduire de questions sur le lieu de naissance, ni la nationalité des parents, en préconisant que la question des origines géographiques soit plutôt abordée dans les enquêtes associées au recensement. D'autres propositions portaient sur la santé, l'emploi, le logement, l'enseignement, la formation et les transports.

La présentation suivante, de **Valérie Roux (Insee)**, se penche sur la mise en œuvre des recommandations de ce rapport. Elle souligne que les premières évolutions des questionnaires ont eu lieu en 2015 pour le bulletin individuel et en 2018 pour la feuille de logement. L'introduction de la PCS 2020 dans le recensement de la population est envisagé à partir de l'EAR 2024 avec une révision du questionnaire. Elle pose la question de l'arbitrage sur la ou les nouvelles questions à introduire dans le bulletin individuel et sur la révision de la feuille de logement pour l'adapter aux évolutions et éventuellement mieux cerner l'état du logement.

La **deuxième session** interroge sur les **améliorations possibles pour la diffusion du recensement de la population**.

Dans une présentation introductive, **Gwennaél Solard (Insee)** expose une synthèse des demandes des utilisateurs du recensement de la population perçues par l'Insee et remontées par différents canaux. Il émerge de cet exercice que le public utilisateur du recensement de la population est très diversifié, mais majoritairement constitué de chargés d'études, de cadres, d'agents communaux et d'étudiants. Les utilisateurs des données expriment globalement une grande satisfaction, mais ils proposent quelques améliorations, qui portent principalement sur la fraîcheur des données, leur accessibilité et leur visualisation.

La session se termine par une **table ronde** qui permet d'apporter des compléments. Elle est ouverte par une présentation de **Cristina D'Alessandro (Secrétariat général du Cnis)**, qui résume le contexte juridique de l'arrêté du 19 juillet 2007 relatif à la diffusion des résultats du recensement de la population. Elle rappelle le rapport du Cnis de 2011, qui a fourni une première évaluation de la diffusion du premier cycle de collecte du nouveau recensement. Ses 48 propositions ont contribué à améliorer la diffusion du recensement de la population depuis.

Le moment est donc venu de faire le point sur la situation actuelle et les améliorations possibles à ce stade. Les participants à la table ronde soulignent le besoin de mettre à jour le cadre juridique jugé obsolète et restrictif. Ils expriment le besoin et l'attente de la diffusion au carreau, mais surtout celle des données géolocalisées, facilitant l'appariement du recensement de la population avec d'autres sources, car l'IRIS n'est pas jugé pleinement satisfaisant, notamment dans les espaces à cheval entre plusieurs communes. Il est affirmé que la diffusion infracommunale à façon mériterait d'être revisitée.

En **conclusion**, **Christel Colin (Insee)** souligne que la demande européenne nécessite une méthode robuste pour produire des données fines et plus fraîches. Dans ce contexte, un certain nombre d'opérations sont prévues et en cours à l'Insee. Des réflexions sont aussi menées notamment sur l'introduction éventuelle d'une enquête famille à

adosser au recensement de la population. Pour terminer, elle invite les utilisateurs à continuer à exprimer leurs souhaits et leurs besoins au Cnis jusqu'à fin décembre 2020.